

Délibération n°2024-10 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Renouvellement du mandat du président du Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article R.1431-8 ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial Le CENTQUATRE et les arrêtés préfectoraux n°75-2019-12-26-005 du 26 décembre 2019 et n°75-2022-06-24-00010 du 24 juin 2022 portant modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu la délibération 20200626_42 du 26 juin 2020 portant nomination de la représentante de la Commune de Pantin ;

Vu la délibération du Conseil de Paris du 6 au 8 octobre 2020 portant nomination des membres du Conseil d'administration du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu l'arrêté désignant Mme Carine Rolland représentante de la Maire de Paris ;

Vu la délibération n°2020-15 du conseil d'Administration du CENTQUATRE-PARIS du 13 novembre 2020, portant élection de sa Présidente, Madame Carine ROLLAND ;

Considérant que le Président du Conseil d'administration est élu par celui-ci en son sein, à la majorité des deux tiers de ses membres ;

Vu la candidature de Mme Carine Rolland représentante de la Maire de Paris ;

Après vote à la majorité des deux tiers du Conseil d'administration ;

DÉCIDE

Article unique : de réélire aux fonctions de Présidente du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle Le CENTQUATRE-PARIS, Madame Carine ROLLAND.

14 Administrateurs présents ou représentés
14 Voix pour ___ Contre ___ Abstentions

La délibération est adoptée

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND



DÉLIBÉRATION N°2024-11 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Nomination des membres de la Commission d'appel d'offres permanente

Le Conseil d'administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L1411-5 ;
Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial Le CENTQUATRE et les arrêtés préfectoraux n°75-2019-12-26-005 du 26 décembre 2019 et n°75-2022-06-24-00010 du 24 juin 2022 portant modification des statuts de l'établissement ;
Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS ;
Vu la délibération 20200626_42 du 26 juin 2020 portant nomination de la représentante de la Commune de Pantin ;
Vu la délibération du Conseil de Paris du 6 au 8 octobre 2020 portant nomination des membres du Conseil d'administration du CENTQUATRE-PARIS ;
Vu la délibération n°2022-13 du 18 octobre 2022 portant nomination des membres de la Commission d'appel d'offres du CENTQUATRE-PARIS ;
Vu les résultats de l'élection partielle des représentants du personnel au Conseil d'administration ;

Après vote des membres du Conseil d'administration :

Sont élu-e-s en qualité de membres titulaires ayant voix délibératives :

- Léa Filoche (élu de la Ville de Paris)
- Marie-France Lucchini (personnalité qualifiée)
- Jacques Galvani (élu de la Ville de Paris)
- Yaël FRYDMAN (représentant du personnel - titulaire)
- Manuel Tomiche (représentant du personnel - titulaire)

Membres suppléants :

- Colombe Brossel (élue de Ville de Paris)
- Alice Timsit (élue de la Ville de Paris)
- Franck Margain (élue de la Ville de Paris)
- Pascale Dalix (personnalité qualifiée)
- Léo Duvignon (représentant du personnel – suppléant)

14 Administrateurs présents ou représentés
14 Voix pour ___ Contre ___ Abstentions

La délibération est adoptée

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND



DÉLIBÉRATION N°2024-12 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation du procès-verbal du 3 Avril 2024

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial Le CENTQUATRE et les arrêtés préfectoraux n°75-2019-12-26-005 du 26 décembre 2019 et n°75-2022-06-24-00010 du 24 juin 2022 portant modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts de l'établissement ;

Vu la délibération n°2020-18 du 13 novembre 2020 portant approbation du règlement intérieur du Conseil d'Administration du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu la séance du Conseil d'administration qui s'est tenue le 3 avril 2024 au CENTQUATRE-PARIS ;

DÉLIBÈRE

Article unique : APPROUVE le procès-verbal du joint en annexe.

14 Administrateurs présents ou représentés
14 Voix pour ___ Contre ___ Abstentions

La délibération est adoptée

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND



DÉLIBÉRATION N°2024-13 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation de la décision modificative n°01 en conformité avec l'instruction budgétaire et comptable M4

Le Conseil d'administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.1431-7 et L.1612-11;
Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial Le CENTQUATRE et les arrêtés préfectoraux n°75-2019-12-26-005 du 26 décembre 2019 et n°75-2022-06-24-00010 du 24 juin 2022 portant modification des statuts de l'établissement
Vu l'instruction budgétaire M4 ;
Vu la délibération n°2023-12 du 18 octobre 2023 portant approbation du rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024 ;
Vu la délibération n°2023-18 du 20 décembre 2023 portant approbation du budget primitif 2024 ;
Vu la délibération n°2024-07 du 3 avril 2024 portant approbation du budget supplémentaire 2024 ;
Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS ;

DÉLIBÈRE

Article unique : APPROUVE la décision modificative n°01 du budget de l'exercice 2024 telle que figurant en annexe de la présente délibération.

14 Administrateurs présents ou représentés
14 Voix pour __ Contre __ Abstentions

La délibération est adoptée

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND



CENT QUATRE #104 PARIS

DÉLIBÉRATION N°2024-15 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation de l'admission en non-valeur

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial Le CENTQUATRE et les arrêtés préfectoraux n°75-2019-12-26-005 du 26 décembre 2019 et n°75-2022-06-24-00010 du 24 juin 2022 portant modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS

DÉLIBÈRE

Article 1 : APPROUVE l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables présentées en annexe.

13 Administrateurs présents ou représentés.
13 Voix pour __ Contre __ Abstentions.

La délibération est adoptée

La Présidente du Conseil d'administration

Carine Rolland



CENT QUATRE #104 PARIS

DÉLIBÉRATION N°2024-16 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation de la nouvelle grille salariale

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1431-6 II°, R.1431-7, R.1431-13 ;

Vu le décret n°2021-1741 du 22 décembre 2021 portant relèvement du salaire minimum de croissance à compter du 1 janvier 2022 ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2022 relatif au relèvement du salaire minimum de croissance ;

Vu l'arrêté du 29 juillet 2022 relatif au relèvement du salaire minimum de croissance ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE-PARIS et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu la délibération n°2022-09 du 7 juin 2022 portant sur la modification de la grille salariale suite à l'augmentation du salaire minimum de croissance ;

Vu la délibération n°2022-26 du 7 décembre 2022 portant sur la modification de la grille salariale suite aux augmentations successives du SMIC et d'une revalorisation annuelle négociée ;

Vu la grille SYNDEAC ;

Vu la délibération n°2023-09 du 30 juin 2023 relative à l'approbation de la nouvelle grille salariale

Vu la délibération n°2023-13 relative à la Rectification de l'erreur matérielle sur la délibération 2023-09 ;

Vu l'accord négociation annuelle obligatoire (NAO) 2024 ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : ABROGE la délibération n°2023-13 prise par le Conseil d'administration du 18 octobre 2023.

Article 2 : APPROUVE la grille salariale présentée en annexe.

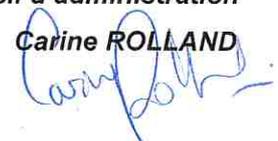
Article 3 : La nouvelle grille salariale s'appliquera à compter du 1^{er} novembre 2024.

13 Administrateurs présents ou représentés
13 Voix pour __ Contre __ Abstentions

La délibération est adoptée

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND



DÉLIBÉRATION N°2024-17 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation de la passation du marché relatif à la mise à disposition du personnel temporaire

Le Conseil d'administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article R.1431-7 ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE-PARIS et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS et notamment les articles 8 et 10 ;

Vu la délibération n°2019-20 du 16 octobre 2019 portant délégation de signature au directeur des marchés publics ;

Vu la délibération n°2020-05 du 3 mars 2020 portant approbation du guide des achats interne du CENTQUATRE-PARIS ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : APPROUVE le lancement d'une procédure formalisée sous le mode d'appel d'offres ouvert relative à la mise à disposition du personnel intérimaire.

Article 2 : AUTORISE le directeur du CENTQUATRE-PARIS à signer les documents contractuels après décision de la Commission d'appel d'offres et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ainsi qu'à signer tout actes, décisions et/ou avenants nécessaires à l'exécution dudit accord-cadre.

13 Administrateurs présents ou représentés
13 Voix pour ___ Contre ___ Abstentions

La délibération est adoptée

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND



